



INTERPELLATION URGENTE

des députés Patrick Hildbrand, SVPO, et Larissa Jossen (suppl.), SVPO, concernant: ne pas préjuger d'une diminution du nombre de lits hospitaliers dans le Haut-Valais sur la base d'une étude biaisée de Boston Consulting – procéder à une évaluation de site objective pour les hôpitaux de Brigue et Viège au moyen de l'étude de Limacher, comme ce fut le cas dans la partie francophone du canton (13.05.2013) 2.0001

Critères d'urgence

Actualité de l'événement: L'information n'a été diffusée que récemment.

Imprévisibilité: Il n'était pas prévisible que le Conseil d'Etat confie tacitement à Boston Consulting une étude économique au lieu d'organiser une étude de faisabilité portant sur la concentration des activités hospitalières en un site unique pour le Haut-Valais (4/2013).

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate: Arrêt de l'étude économique de Boston Consulting. Application de la même mesure que dans la partie francophone du canton et démarrage immédiat de l'étude de faisabilité concernant la concentration de l'ensemble des activités hospitalières sur un site unique dans le Haut-Valais par le bureau Limacher, pour les raisons citées ci-dessous.

Le 30 avril 2013, le président du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais, Monsieur Charles Kleiber, a confirmé qu'une étude économique a été commandée à Boston Consulting par le Service de la santé publique, respectivement par l'ancien chef du Département de la santé. Cette étude doit clarifier si la présence d'un hôpital est nécessaire dans le Haut-Valais et déterminer le nombre de lits devant y être aménagés.

Il est extrêmement important de savoir quelle société de conseil est mandatée pour mener une telle étude économique:

- Le cabinet de conseil réputé McKinsey préconise depuis des années des hôpitaux de taille moyenne équipés de 330 à 350 lits (ce qui correspond à peu près à la taille du Centre hospitalier du Haut-Valais), car ceux-ci offrent un fonctionnement optimal aux plans médical et économique.
- Comme on le sait, Boston Consulting recommande en revanche la réduction du nombre de lits hospitaliers et la concentration des prestations médicales dans de grands centres cantonaux.

L'orientation fondamentalement différente des deux sociétés de conseil est parfaitement connue du Service de la santé publique et de l'ancien chef du Département de la santé. Le choix de la société Boston Consulting, qui est axée sur une approche centralisatrice, démontre par conséquent la volonté du Service de la santé publique et de l'ancien chef du département de réduire les lits dans le Haut-Valais en vue d'une centralisation à Sion. Si l'étude de Boston Consulting conclut comme prévu que les besoins en lits hospitaliers dans le Haut-Valais sont moindres du fait de la centralisation de certains secteurs dans le Valais central, cela aura évidemment valeur d'indication quant à la planification hospitalière future.

Le choix de l'auteur de cette étude a donc d'énormes implications pour l'avenir des hôpitaux dans le Haut-Valais.

En optant délibérément pour Boston Consulting:

- Le Conseil d'Etat s'obstine à vouloir remettre en cause un point auquel le Parlement cantonal avait déjà clairement dit «non» une fois en refusant en deuxième lecture de la loi sur les hôpitaux la suppression proposée de l'établissement de soins aigus dans le Haut-Valais (3/2011).
- L'ancien chef du Département de la santé poursuit l'idée d'une centralisation des prestations médicales de base du Haut-Valais dans le Valais central, que le peuple a clairement rejetée avec la loi sur les hôpitaux (10/2011).
- Le Conseil d'Etat ignore l'opinion des experts de la Fédération hospitalière de France (FHF), qui s'est prononcée en faveur d'un centre hospitalier fort dans le Haut-Valais (4/2011).

- Le Conseil d'Etat fait d'ores et déjà l'impasse sur les travaux de la commission extraparlamentaire pour la nouvelle loi sur les hôpitaux, qui a terminé ses travaux le 3 mai 2013 et qui se prononcera potentiellement sur ce sujet.

Conclusion:

Pour ces raisons et compte tenu de la déclaration du 30 avril 2013 selon laquelle la direction locale du Centre hospitalier du Haut-Valais n'a aucunement été associée à l'élaboration du rapport de Boston Consulting, nous sommes amenés à demander à M^{me} la conseillère d'Etat:

- Quelle influence l'étude de faisabilité intitulée «Un hôpital de soins aigus et plusieurs sites de réadaptation et de médecine gériatrique, comprenant d'éventuelles permanences» menée dans le canton de Fribourg a-t-elle eu sur le choix de Boston Consulting?
- Ne conviendrait-il pas de mettre immédiatement fin à l'étude de Boston Consulting?
- Ne s'agirait-il pas d'appliquer le même droit que dans la partie francophone du canton et de lancer par conséquent l'étude de Limacher, qui devrait permettre une évaluation de site objective en vue d'un établissement hospitalier unique dans le Haut-Valais?